

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE & DU PAYS DE SILLE**  
4, rue de Gaucher - 72240 CONLIE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL de COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseiller présents ou représentés par leur suppléant : 28

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à 17h30, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 22 février 2022, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

**Etaient présents** : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Sylvie BOULLIER, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Sonia MOINET, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Jean-Luc VIAU (*suppléant de Daniel LEFEVRE*), Jean-Claude LEVEL, Jean-Paul BROCHARD, Nathalie PASQUIER-JENNY, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Hervé DROUIN (*suppléant de Stéphane BRUNET*), Thierry DUBOIS, Roger GODET (*suppléant de Mikaël FOUCHARD*), Alain HORPIN, Loïc CHAUMONT, Gérard GALPIN, Josiane GARREAU, Eric POISSON.

**Absents excusés (pouvoir)** : Mikael JUPIN, Killian TRUCAS, Claire PECHABRIER (qui a donné pouvoir à Gérard Galpin), Michel PATRY (qui a donné pouvoir à Vincent Hulot), Laurence DUBOIS.

**Objet : Signature d'un avenant n°1 au marché portant sur l'élaboration d'une étude d'impact pour le PLUi**

Par une délibération du 16 novembre 2015 la 4C a prescrit l'élaboration du PLUi intercommunal.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée par la 4C en juin 2016, en vue de sélectionner un bureau d'étude pour élaborer l'étude environnementale du PLUi, obligatoire du fait du classement d'une partie du territoire en zone Natura 2000.

La fusion de la 4C avec la Communauté de Communes du Pays de Sillé était alors déjà envisagée.

La consultation portait donc sur la conclusion d'un marché en deux tranches :

- une tranche ferme relative à la réalisation d'une étude environnementale pour le territoire de la 4C et,
- une tranche conditionnelle relative à la réalisation d'une étude environnementale pour le territoire de la communauté de communes du Pays de Sillé.

Le groupement solidaire composé de Gama Environnement (mandataire du groupement) et de Coodémarrage 53 a été désigné attributaire du marché public à l'issue de la procédure.

- GAMA environnement est un bureau d'étude composés de géographes environnementalistes compétent dans la constitution d'études environnementales.
- Coodémarrage 53 est une SCOP dans laquelle travaille Franck Noël, ingénieur écologue. Ce dernier est en capacité de réaliser toutes les études sur site nécessaires à la réalisation des volets faune/flore de l'étude d'impact.

Le marché a été notifié à Gama Environnement le 5 août 2016. La notification valant ordre de service pour le début de l'exécution des prestations.

Entre fin 2016 et 2018, le titulaire du marché a réalisé l'état initial de l'environnement qui est une « photographie » de l'état environnemental du territoire et des règles et contraintes environnementales qui y sont applicables.

Ce travail représentait une partie non négligeable du marché (62%).

**Etat d'avancement du marché :**

Objet	Date	Montant HT	Montant TTC
MP tranche ferme	05/08/2016	42250	50700
MP tranche optionnelle	05/08/2016	40300	48360
<b>Totaux</b>		<b>82550</b>	<b>99060</b>

**Facturation**

Facture n°11201605	09/11/2016	8200	9840
Facture n°05201702	30/05/2017	14955	17946
Facture n°10201708	25/10/2017	9615	11538
Facture n°02201801	09/02/2018	6105	7326
Facture n°06201801	01/06/2018	12150	14580

<b>Total payé</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>51025</b>	<b>61230</b>
<b>Restant</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>31525</b>	<b>37830</b>
Avancement	62%		

Aujourd'hui, le travail réalisé en 2016 est insuffisant pour constituer l'étude environnementale nécessaire au PLUi. En effet, les données doivent être complétées, actualisées et ce au regard des changements de faits et de droit qui sont intervenues sur le territoire.

Les évènements suivants ont notamment un impact conséquent : la fusion de deux Communautés de Commune, la fin de l'adhésion au SCOT de la Haute Sarthe et l'adhésion au SCOT du Pays du Mans, un nouveau SAGE Sarthe Aval, la création d'une Commune nouvelle, l'élaboration d'un projet de territoire et la nécessité de prendre en compte les exigences de la loi du 27 novembre 2018 pour l'évolution du logement de l'aménagement et du numérique et de la loi du 24 août 2021 dite Climat et Résilience.

Cela implique un travail complémentaire du titulaire du marché qui nécessite un avenant au contrat.

Après négociations avec les prestataires, il a été convenu la passation d'un avenant qui permettra la reprise de l'état initial de l'environnement réalisé, et ce pour un montant ferme de 8 450 euros HT soit 10 140 euros TTC.

L'avenant comporte également une tranche optionnelle sur l'évaluation environnementale du PLUi pour la réalisation de prestations après l'arrêt du projet de PLUi dans le cas où une assistance serait nécessaire du fait de remarques de personnes publiques associées, du public, du commissaire enquêteur ou de l'Etat. Cette tranche optionnelle s'élève à un montant de 3 300 euros HT soit 3 960 € TTC. Elle ne sera activée que si elle se révèle indispensable, ce qui est loin d'être acquis. En effet, les services de la 4CPS sont a priori en capacité de réaliser ce travail sans l'aide du prestataire.

Le montant total de l'avenant porte donc sur une somme de 11 750 euros HT soit 14 100 € TTC ce qui représente une augmentation de 14% du montant total initial du marché.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente ou un Vice-Président à signer l'avenant n°1 au marché portant sur l'élaboration d'une étude d'impact pour le PLUi.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,